



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE LA CONVOCATION :
Le 26 juin 2019

DATE D’AFFICHAGE :
Le 26 juin 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 19
Présents : 15
Représentés : 18
Votants : 18

Numéro
2019/03/JUILLET/OJ09

L’an deux mil dix-neuf, le 3 juillet, le Conseil Municipal, convoqué, s’est réuni à vingt heures et trente minutes, en session ordinaire, à la Mairie en séance publique, sous la présidence de son Maire Monsieur LE CAM Gilles.

Conformément à l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur PAIN Frédéric est nommé secrétaire de séance, et ceci à l’unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. LE CAM Gilles, M. GUENOT Robert, M. DALLEMAGNE Gérard, Mme MERCERON Francine, Mme BERIDOT Cordélia, Mme BRIE Nelly, Mme GONSARD Chantal, Mme CADOUX Monique, Mme ABOULIN Christine, M. LENEVEU Yann, M. DRUART Sébastien, Mme GALLINE-CASTEL Anne-Laure, Mme FOUQUE-DUVAL Michelle, M. PAIN Frédéric, M. GEOFFRE Pascal.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. DEMARIGNY Fabrice à M. DRUART Sébastien,
M. AGBEKODO Frédo à Mme GALLINE-CASTEL Anne-Laure,
M. MAKOWSKI Bruno à Mme GONSARD Chantal.

Membres absents non représentés :

Mme DROT Sylvaine.

FORMANT LA MAJORITÉ EN EXERCICE

OBJET : SIGNATURE D’UNE CHARTE D’ENGAGEMENT VILLES & TERRITOIRES « SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la sollicitation du Conseil régional d’Ile de France à l’attention de l’ensemble des Communes du territoire visant à proposer la signature d’une charte d’engagement Villes & territoires « *sans perturbateurs endocriniens* »,

CONSIDERANT que les perturbateurs endocriniens (EDC, Endocrine Disrupting Chemicals en anglais) sont selon l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) « *des substances chimiques d’origines naturelle ou artificielle étrangères à l’organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants* »,

CONSIDERANT que l’OMS et le Programme des Nations Unies pour l’Environnement considèrent les Perturbateurs Endocriniens comme « *une menace mondiale à laquelle il faut apporter une solution* »,

CONSIDERANT que la stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 a fixé comme objectif de « *Réduire l’exposition de la population aux Perturbateurs Endocriniens* »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité des votants,

Conseil Municipal du 3 juillet 2019

S'ENGAGE à la mise en place dans l'année en cours d'un plan incluant les dispositions suivantes :

- Dans un premier temps, restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) sur leur territoire en accompagnement les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions,
- Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant à terme l'usage de matériels pour cuisinier et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens,
- Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens,
- Mettre en place des critères d'éco conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics,
- Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

Par cet acte, la Commune consent à mener un plan d'actions sur le long terme visant à éliminer l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre des engagements pris par le Conseil Municipal et notamment la Charte proposée.

Pour extrait, certifié conforme au registre.
Neuville-sur-Oise, le 3 juillet 2019.

